



P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

**MINISTERE en charge de L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'AGRICULTURE
BP 100 – Papeete

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A LA CONCEPTION OU LA REALISATION D'AMENAGEMENTS FONCIERS AGRICOLES ou AUX INSTALLATIONS D'ELEVAGE	Type 3, 4 ou 5
--	---------------------------

LOI DU PAYS n° 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 RELATIVE AUX AIDES A LA FILIERE AGRICOLE

Type d'aide sollicitée :

- 3. Aide à la conception d'aménagements fonciers (études)
- 4. Aide à la réalisation d'aménagements fonciers
- 5. Aide aux installations d'élevage

Identité du Demandeur - chef d'exploitation ou d'entreprise ou représentant du groupement agricole :
agissant en tant que :

- Exploitation agricole individuelle (personne physique ou morale : EURL, SARL, SCEA)
- Groupement agricole (société coopérative agricole SCA, GIE, syndicat, association,...)
- Entreprise d'agro-transformation (personne physique ou morale)

Nom et prénom du représentant :

né(e) le à.....

Adresse postale (BP n° à) : tél :

Adresse géographique de l'habitation (Ile, commune) :

Adresse de l'exploitation ou siège social de l'entreprise :

Nom de la société ou du groupement si personne morale :

Titre du représentant légal (président, gérant...) :

Projet envisagé :

Description succincte du projet (joindre une feuille séparée si besoin) :	Calendrier d'exécution

<u>Pièces à joindre au dossier :</u>	Présente
Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,...) du signataire de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise)	<input type="checkbox"/>
Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives...) :	
- Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce...) justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur	<input type="checkbox"/>
- la composition des organes dirigeants de l'organisme	<input type="checkbox"/>
- les comptes de résultats des 3 derniers exercices clos à la date de la demande	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation et les exploitations forestières).	<input type="checkbox"/>
Un relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du demandeur, d'un compte sur lequel pourra être versée l'aide	<input type="checkbox"/>
Les devis relatifs à la dépense prévue, mentionnant les prix hors taxes et les montants TTC	<input type="checkbox"/>
Fiche descriptive, selon les cas, de l'exploitation agricole et/ou forestière, du groupement agricole, de l'entreprise d'agro-transformation	<input type="checkbox"/>
Déclaration de rucher pour les exploitations apicoles	<input type="checkbox"/>
Si le projet comprend la réalisation de travaux fonciers :	
- une note explicative accompagnée d'un extrait du plan cadastral, ou s'agissant des zones non cadastrées, un document indiquant clairement la localisation et la description des travaux et plantations prévues	<input type="checkbox"/>
- un document daté et signé du demandeur certifiant qu'il a toute les autorisations pour réaliser les travaux prévus (voir formulaire joint)	<input type="checkbox"/>
Selon les projets et le cas échéant, arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées, permis d'abattage d'arbre, permis de terrassement, permis de construire	<input type="checkbox"/>

Engagement du demandeur (chef d'exploitation et/ou représentant de la personne morale) :

Je m'engage,

1. à pratiquer l'activité objet de l'aide (agriculture, exploitation forestière, agro-transformation,...) pour une durée minimale de 5 ans ;
2. à ne pas démarrer les opérations objet de ma demande de subvention avant la date du récépissé de dépôt du dossier complet délivré par le service en charge de l'agriculture ;
3. à conserver l'usage du matériel et des travaux d'investissement financés pendant toute la durée de leur amortissement et pendant une durée minimale de 5 ans ;
4. à laisser au service en charge de l'agriculture libre accès à l'exploitation pour vérifier la réalisation de l'opération financée ;
5. pour les exploitations agricoles, forestières et les groupements, à communiquer au service en charge de l'agriculture, à sa demande, les informations nécessaires pour l'établissement des bilans financiers et comptables pendant les 3 années suivant l'attribution de l'aide ;

J'atteste sur l'honneur

1. être / n'être pas assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; (cocher la case correspondante)
2. bénéficiaire / ne pas bénéficiaire d'une mesure de défiscalisation pour la même opération ;
3. bénéficiaire / ne pas bénéficiaire d'une autre aide publique (cocher la case correspondante) ; si oui, laquelle :
4. que les renseignements portés sur ce document sont exacts et déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide. En cas de non respect des engagements souscrits, je serais dans l'obligation de rembourser une partie ou la totalité de la subvention accordée.

Date et signature du demandeur, précédé de la mention « lu et approuvé » :

Tableau exposant par type d'aide, les projets et dépenses pouvant bénéficier des aides et les taux d'aide et plafond applicables selon la réglementation en vigueur

Taux et plafonds de base		Opérations prioritaires : taux et plafonds majorés		Délai entre 2 aides
Taux d'aide max (% du montant de la dépense)	Plafond de l'aide (F CFP)	Taux d'aide max	Plafond de l'aide	

VALORISATION DE TERRES AGRICOLES

Type ③ / Conception d'aménagements fonciers agricoles : réalisation d'études techniques et juridiques visant à permettre l'exploitation du terrain.

60%	10 000 000 F	80%	20 000 000 F	24 mois
-----	--------------	------------	---------------------	----------------

Type ④/ Réalisation d'aménagements fonciers agricoles : défrichement de parcelles, réalisation/réfection de voies de desserte, de réseaux hydrauliques agricoles, de systèmes de drainages ou d'assainissement...

60%	100 000 000 F	80%	150 000 000 F	36 mois
-----	---------------	------------	----------------------	----------------

DEVELOPPEMENT DE PRODUCTIONS SPECIFIQUES

Type ⑤ / Installations d'élevages : réalisation d'études, travaux et/ou acquisition des matériels en vue de la création, rénovation ou de la mise aux normes des installations destinées à l'élevage ou à des ouvrages étanches de stockage et de traitement des effluents ou d'unités aquaponiques.

60%	100 000 000 F	80%	150 000 000 F	36 mois
-----	---------------	------------	----------------------	----------------

Liste des opérations éligibles aux aides de type 4 :

- nettoyage et défrichement des parcelles agricoles ;
- création de redans et terrassements pour plantations des cultures ;
- création des voies de desserte agricole ;
- création d'ouvrages et de réseaux hydrauliques agricoles individuels ou à usage collectif ;
- aménagement des systèmes de drainage ou assainissement pluvial agricole ;
- création des forages ou captages d'eau à usage agricole ;
- création des réseaux d'irrigation ;
- travaux d'adduction d'électricité ;
- travaux agricoles mécaniques : épierreage, sous-solage, broyage pierre et/ou résidus végétaux ;
- travaux de bornage de terrains agricoles ;
- réalisation de travaux et tous équipements qui ont pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et de permettre leur mise en valeur.

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :

TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 – Australes Tél : 40 95 03 25

Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 – Marquises Tél : 40 92 07 20